

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés CAR S.A. – Zone Industrielle – BP. 27 – 58470 MAGNY-COURS, représentant dûment accrédité de CATERHAM CARS LIMITED – Seven House – Caterham Hill – SURREY CR3 EUG – GRANDE BRETAGNE, Constructeur, certifions :

a) que le véhicule (a)

1 - Genre :	V.P	V.P
2 - Marque :	CATERHAM	CATERHAM
3 - Type	K SERIES	HPC
4 - Numéro d'identification (b) :	S D K L D F	
5 - Carrosserie :	CABR	CABR
6 - Source d'énergie :	ES	ES
7 - Puissance administrative :	6	10
8 - Nombre de places assises : (y compris le conducteur)	2	2
10- Poids Total autorisé en charge (T) :	0,800	0,860
11- Poids à vide en ordre de marche du véhicule (T) :	0,585	0,635
12- Poids Total Roulant Autorisé (T) :	Néant	Néant
13- Niveau sonore de référence (dB A) :	88	88
14- Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	4500	4500

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de Réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans Réception complémentaire (voire nota).

b) que ce véhicule sort de nos magasins, le pour être livré à

Fait à, le

NOTA Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès Verbal de Réception par type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le Certificat de Conformité, (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- D'une déclaration à la Préfecture
- Le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le service des Mines.

(a) rayer la colonne inutile – **(b)** compléter